



N. 4 – Décembre 2007

LIOP

International Liturgical Commission of the Order of Preachers - Comisión Litúrgica Internacional de la Orden de Predicadores  
Commission Liturgique Internationale de l'Ordre des Prêcheurs - Commissione Liturgica Internazionale dell'Ordine dei Predicatori

Convento S. Sabina - Piazza Pietro d'Illiria, 1 00153 Roma Tel. 39 06/579401 Fax: 06/5750675 e - mail [commission.liturgique@curia.op.org](mailto:commission.liturgique@curia.op.org)

Avant le Chapitre général de l'Ordre des Prêcheurs, qui s'est tenu à Bogota, en Colombie, du 18 juillet au 8 août 2007, un rapport d'activités a été demandé par la curie généralice dominicaine aux divers responsables de commissions ou promoteurs généraux de l'Ordre.

Bien que le rapport de la Commission liturgique internationale soit publié sous la signature de son président, le frère Dominique Dye, le document a fait l'objet d'un important travail de collaboration entre tous les membres de la Commission. Sur tel ou tel point, l'avis d'autres experts a été demandé, spécialement en ce qui concerne certains aspects de la législation liturgique actuelle (dans ses rapports aux Instituts de vie consacrée). Le texte de base du document est français. La traduction dans les langues anglaise, espagnole et italienne a été assurée par les membres de la Commission. Pour l'anglais, nous avons eu la collaboration de sœur Marie-Humbert Kennedy, dominicaine d'Irlande.

On trouvera dans cet *INFO/CLIOP* n° 4, de décembre 2007, tout ce qui concerne le travail de la Commission, ainsi que ses divers projets, soit de publications, soit de collaboration avec les Provinces de l'Ordre ou les communautés de la Famille dominicaine. Certaines sections, plus directement institutionnelles, qui devaient être soumises à l'analyse et aux décisions éventuelles du Chapitre général, ne sont pas reproduites dans ce bulletin. Le document sera publié en totalité dans les *Analecta O.P.*

À l'approche des fêtes de la Nativité du Seigneur, les membres de la Commission offrent leurs vœux de joyeuses célébrations aux communautés dominicaines et les assurent de leur prière.

#### *Répons des Offices de Noël*

*R. Le vrai Dieu, engendré du Père, est descendu du ciel dans le sein de la Vierge. Pour être visible à nos yeux, il a revêtu la chair du premier Adam ; il est sorti par la porte close, Dieu et homme, Lumière et vie, créateur du monde.*

*V. Semblable au nouvel époux, le Seigneur sort de la chambre nuptiale.*

## RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION LITURGIQUE DE L'ORDRE

(juillet 2004-juin 2007)

« En tant que mendiants nous tentons de vivre de manière toujours nouvelle le fait de "ne pas être du monde" à travers **une vie régulière de type "conventuel"** caractérisée par des espaces et des temps qui offrent un cadre ou un rythme propre à notre *separatio mundi*. La solitude de la cellule et la vie fraternelle en communauté : l'intimité du Seigneur dans la prière personnelle et la célébration communautaire (Liturgie des Heures et Eucharistie) ; les réunions de la communauté ; la table commune ; nos horaires et les observances ; le silence nécessaire et les différents lieux réservés dans la clôture ; tout cela, d'une certaine manière, se met au service de la parole contemplée, étudiée, annoncée, au delà des limites du couvent, à l'immense "cloître du monde". En effet, le désir d'être proche des gens pour partager leurs joies et leurs espérances, leurs tristesses et leurs angoisses, nous pousse à associer la vie communautaire au ministère apostolique et missionnaire ».

Message de Noël 2006 du frère Carlos A. AZPIROZ COSTA, O.P. Maître de l'Ordre

Ce rapport fait suite à celui qui a été transmis, le 4 juillet 2004, pour le Chapitre général des Définites (Cracovie, Pologne). Il se présente d'une manière analogue.

La Commission liturgique internationale de l'Ordre des Prêcheurs (CLIOP) est composée de la manière suivante : fr. Dominique DYE, Province de France, président ; fr. Raffaele QUILOTTI, Province Saint-Dominique en Italie ; fr. Miguel Angel DEL RIO GONZALEZ, Province d'Espagne ; fr. Franck BORG, Province de Malte ; sœur Elena MALASPINA, des « Missionarie della Scuola », Roma. Le frère F. BORG a été nommé le 27.04.2004, en remplacement du frère Thomas MAC CARTHY ; les autres membres ont été nommés le 15.11.2001.

### **Ce Rapport comportera les parties suivantes :**

I. INFORMATIONS SUR LES REUNIONS ET LES TRAVAUX DE LA COMMISSION	
1) Fonctionnement de la Commission	p. 3
2) Informations sur les diverses rencontres	p. 3
3) Travaux réalisés par la Commission	p. 5
II. ÉDITIONS TYPIQUES LATINES DU <i>PROPRIUM O.P.</i> ET ETAT ACTUEL DES ADAPTATIONS EN LANGUES	
1) Éditions latines du <i>Proprium O.P.</i> et rapport avec la Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements	p. 8
2) Rapports avec les Provinces et la Famille dominicaine	p. 8
3) Poursuite du travail de traduction-adaptation du <i>Proprium O.P.</i> et d'animation liturgique	p. 9
III. REMARQUES COMPLEMENTAIRES ET SUGGESTIONS	
1) Travaux en chantier pour la Commission liturgique de l'Ordre	p. 10
2) Chant « de l'Ordre » et chant « dans l'Ordre »	p. 11
3) Statut de l'ancien <i>Ordo Missae O.P.</i>	p. 13
CONCLUSION GENERALE	p. 14

## I. INFORMATIONS SUR LES RÉUNIONS ET LES TRAVAUX DE LA COMMISSION

### 1) Fonctionnement de la Commission

Comme cela a été indiqué dans le Rapport de juillet 2004, la Commission comporte un nombre restreint de membres. Selon l'opportunité, le Président peut inviter l'un ou l'autre expert-experte frère, sœur ou laïc. Un travail suivi se fait à distance par courriel ou par courrier ordinaire. À quelques reprises, le frère Miguel Angel DEL RIO GONZALEZ n'a pu prendre part aux sessions, mais il a toujours apporté une collaboration efficace et suivie pour donner son avis, traduire les documents en espagnol.

Le secrétariat général de la Curie, en la personne des différents secrétaires généraux ou de la secrétaire de langue française Sophie GUICHARD nous apporte une aide très précieuse. De passage à Sainte-Sabine, pour les sessions « plénières » annuelles ou intermédiaires, les membres de la Commission assurent aussi un travail important pour l'expédition des documents.

La langue usuelle des rencontres de la Commission est l'italien, mais les personnes invitées peuvent s'exprimer dans leur propre langue. Pour les documents envoyés aux Provinces, ainsi que pour les introductions aux livres ou « instruments de travail » qui seront produits, on pense utiliser l'anglais, l'espagnol, le français et l'italien. De nombreux éléments, non seulement les formulaires liturgiques approuvés comme tels, mais aussi les notices historiques ou les rubriques sont rédigées en latin. Il est utile de signaler que les divers travaux de traduction sont réalisés par les membres eux-mêmes de la Commission. Les rédactions latines sont principalement assurées par sœur Elena MALASPINA et le frère Raffaele QUILOTTI. Sœur Marie-Humbert KENNEDY, dominicaine, depuis Dublin (Irlande), traduit aussi quelques fois des textes en anglais à notre demande.

Un budget annuel est déterminé avec le syndic de l'Ordre. Il a toujours été respecté. Par ailleurs, j'ai pu obtenir certains dons qui ont été provisionnés principalement pour les frais d'éditions économiques des fascicules ou de notes de travail.

### 2) Informations sur les diverses rencontres

#### *Indications préliminaires*

Des comptes rendus ont été donnés dans les « Informations dominicaines internationales (IDI), quelques fois repris dans les *Analecta O.P.* lorsqu'il s'agit de documents ou des textes plus institutionnels.

On trouvera, dans cette section, des informations sur les sessions de travail « annuelles » ou « intermédiaires ». Comme les divers dossiers sont traités par étapes, au fur et à mesure des recherches, des consultations d'experts/expertes dans les Provinces, auprès des Monastères de Moniales, Congrégations de sœurs ou Fraternités laïques dominicaines, plusieurs thèmes reviennent d'une rencontre à l'autre, en particulier :

- Analyse des enquêtes faites auprès de la Famille dominicaine (Provinces, Monastères, formation liturgique, etc.).
- Préparation des *Additamenta ad Proprium Missalis et Liturgiae Horarum* (indiqué en abrégé « *Additamenta* »).
- Préparation du *Liber benedictionum et precum O.P.* (en bref, intitulé « *De Benedictionibus O.P.* »).
- Examen des adaptations en langues vivantes du *Proprium O.P.* ; Liturgie des Heures, Missel, Rituel, etc.
- Réponses au courrier envoyé à la Commission.

- Mise au point concernant le bulletin de la Commission : INFO/CLIOP.
- Examen de l'un ou l'autre dossier avec le Procureur général de l'Ordre, actuellement le frère Robert OMBRES, toujours très attentionné envers la Commission.

### Sessions annuelles

- **13-15 décembre 2004** : répartition des réponses à faire pour le courrier reçu par la Commission ; état du dépouillement de l'enquête liturgique auprès des Monastères de Moniales ; information concernant le colloque de 1995 sur le manuscrit de Santa Sabina XIV L.1 (appelé « Prototype d'Humbert de Romans »). – Suite du travail pour les « *Additamenta* » ; mise au point d'INFO/CLIOP, n° 1, avec les lettres des Maîtres de l'Ordre sur la liturgie ; profil du n° 2 du bulletin. – Élaboration d'un questionnaire à envoyer aux Provinces sur la « formation liturgique » ; notes d'orientations pour la composition du « *De Benedictionibus* ». – Informations sur les adaptations en cours, les relations avec la Congrégation pour le Culte Divin ; échanges sur le thème « Liturgie, piété populaire et rites conventuels ».
- **30 mars – 1<sup>er</sup> avril 2005** : situation concernant les travaux en cours : envoi aux Provinces du questionnaire sur la formation liturgique ; transcription sous forme de fiches des réponses des Moniales O.P. (220 retours sur 245 envois) ; réponse technique à un frère de Bohême sur les rapports « Commission épiscopale de liturgie/instituts religieux ». – Logo pour INFO/CLIOP et prochaine sortie du premier numéro des « Lettres des MO sur la liturgie » ; examen des premiers essais de composition typographique des « *Additamenta* ». – Correction d'épreuves des « *Additamenta* » ; poursuite du travail sur « *De Benedictionibus O.P.* ». – Examen de quelques demandes : Rituel de profession des Sœurs de la Bse Imelda, Propre slovaque, quelques réponses au Procureur général de l'Ordre.
- **13-16 décembre 2005** : examen des dossiers en cours : « *Additamenta* » et les dernières épreuves, texte de la lettre de promulgation du MO ; compte rendu de l'enquête auprès des Monastères. – Adaptations et perspectives d'éditions : Rituel des Sœurs de la Bse Imelda ; confirmation par la Congrégation du Propre O.P. en slovaque ; Rituel espagnol de profession et préparation d'une lettre de promulgation par le MO – Autres travaux : état des recherches pour le « *De Benedictionibus O.P.* » ; INFO/CLIOP n° 2 : informations sur la fabrication du *Proprium O.P.* de 1982 ; réponses au Secrétaire général sur des Fraternités laïques dominicaines ; projet pour le Missel dominicain en langue portugaise ; nouvel examen du Rituel de profession des Sœurs de la Bse Imelda.
- **30 mai – 2 juin 2006** : état du Rituel de profession des Sœurs de la Bse Imelda dans leur rapport à la Curie O.P. ; échange sur « Liturgie, piété populaire et rites conventuels ». – Examen des divers dossiers : formation liturgique, formulaire du B. Ascension Nicol, réponses au courrier reçu. – « *De Benedictionibus O.P.* » : état du collationnement des textes, examen d'un projet de répartition des matériaux ; propositions pour une lettre de la Commission pour guider les travaux d'adaptation. – Avec la présence de Sœur R. BJELLAND, O.P. (Norvège) et K.P. ADAMS, O.P./Australie (mais à Rome), spécialistes en musique, réflexion sur le « chant de l'Ordre et dans l'Ordre ». – Édition du Propre O.P. en slovaque : indication des fonds récoltés par la Commission pour aider cette Province.

**N.B.** : Les « *Additamenta* » sont sortis des presses de la Tipografia Vaticana le 23 mai 2006. Leur diffusion sera étudiée à la session intermédiaire de juillet.

- **12 - 15 décembre 2006** : présence limitée des membres de la Commission. Le travail a revêtu deux aspects. En premier lieu, examen des dossiers en cours : « *De Benedictionibus O.P.* », réponses au courrier et contact par courriel. En second lieu, principalement avec le frère Fr. Borg, envoi des exemplaires des « *Additamenta* » que l'office du livre de Santa Sabina n'avait pas pu assurer depuis juin. Avec l'accord du Maître de l'Ordre et du Syndic général, l'expédition du volume s'est faite de la manière suivante : trois exemplaires à chaque Province, dont un volume gratuit ; deux exemplaires gratuits à chaque monastère de Moniales dominicaines ; un certain nombre de volumes expédiés en « hommage » ou « pour recension » aux revues et instituts spécialisés. *IDI* et *Analecta O.P.* ont repris le « Vient de paraître » présentant le volume et les conditions d'acquisition.
- **11 - 13 avril 2007** (session réduite en nombre) : expédition d'INFO/CLIOP n° 3, mars 2007 ; par courriel au maximum de Provinces ou Monastères, par courrier ordinaire soit depuis Rome, soit depuis Paris. – Consultation du courrier reçu et réponse. – Examen du « *De Benedictionibus O.P.* » : le Maître de l'Ordre confirme la méthode, à savoir préparer un volume dans la collection « Documenta » comme pour les *Additamenta*, publication par mandat du Maître de l'Ordre. – Adaptation du Propre O.P. : examen d'une demande de la Province de Pologne pour son calendrier liturgique, perspective d'une réédition du Propre maltais. – Avec la Curie généralice, échanges concernant le Rapport de la Commission pour le Chapitre général de 2007.

### Sessions intermédiaires

Entre deux sessions « annuelles », on programme, selon l'opportunité, l'une ou l'autre rencontre intermédiaire. Celle-ci permet d'avancer le travail dans des secteurs plus techniques. Avec le Président de la Commission, elles regroupent des collaborateurs qui résident en Italie ou qui peuvent venir à Rome sans que cela pèse sur le budget de la Curie généralice. Elles sont au nombre d'une ou deux par an. Plusieurs secteurs ont été travaillés :

- Avec le frère R. QUILOTTI, examen de demandes provenant des Provinces, des Monastères ou des Congrégations transmis au Procureur général de l'Ordre. Avec la présence de sœur Elena MALASPINA, travail technique concernant la rédaction latine de certains secteurs.
- Avec Sœur Isabelle-Marie RIOUX, dominicaine, classement des archives des Commissions liturgiques de l'Ordre (1973-2006).

Au cours de la session du 24 février – 2 mars 2007, certains dossiers particuliers ont pu être traités : finition d'INFO/CLIOP n° 3, examen du Propre O.P., *ad experimentum* en langue vietnamienne (avec l'aide du frère Joseph PHAN TAN, de l'Angelicum), contact avec le frère Scott STEINKERCHNER, O.P., des USA, chargé de l'Internet pour l'ensemble de l'Ordre. On a pris connaissance également des appréciations positives, dominicaines ou autres, concernant le volume des *Additamenta*.

### 3) Travaux réalisés par la Commission

Les rencontres régulières de CLIOP, même si tous les membres ne peuvent être présents à toutes les sessions, les échanges entre les membres de la Commission et l'excellent esprit de collaboration permettent un suivi des questions. Parmi les travaux éditoriaux effectués depuis le rapport de 2004, il faut citer les réalisations suivantes :

*Additamenta ad Proprium Missalis et Liturgiae Horarum O.P. (2006)*

Après la sortie en 1982 de la *Liturgia Horarum O.P.*, puis en 1985 du *Missale et Lectionarium*, plusieurs saints/saintes, bienheureux/bienheureuses ont été officiellement canonisés ou béatifiés. À la demande du Maître de l'Ordre, ce volume édite les textes liturgiques officiels, fournissant des notices biographiques. Il comporte aussi des Appendices, avec notamment une publication de quelques textes de Maître Eckart, comme le demandait le Chapitre général de 2001.

Une mise à jour du Calendrier liturgique O.P. a été assurée, afin de tenir compte de certains déplacements de dates de célébrations, intervenues depuis le Calendrier édité en 1985.

Après une introduction générale en quatre langues modernes (anglais, espagnol, français, italien), le volume publie les textes dans les langues où les formulaires furent confirmés par la Congrégation pour le Culte Divin. Les notices biographiques sont rédigées en latin.

Ce volume ouvre une section du *Proprium O.P.*, appelé « Documenta », publiée par mandat du Maître de l'Ordre. Ces volumes ne constituent pas des livres liturgiques au sens strict, mais des « instruments de travail », utiles, en premier lieu, pour les Commissions liturgiques régionales chargées d'établir les suppléments aux éditions du *Proprium O.P.* déjà parues. En second lieu, ces « Documenta » pourront servir à éditer les livres de prières traditionnelles ou réaliser certains coutumiers de vie régulière inspirés de la tradition de l'Ordre.

*Publication périodique d'INFO/CLIOP*

Afin de répondre à la lettre d'institution de la Commission liturgique internationale du frère Carlos A. AZPIROZ COSTA, Maître de l'Ordre, (cf. Prot. 66/01/1617, du 15 novembre 2001), demandant d'informer et d'entretenir des contacts avec les Commissions régionales, les frères et sœurs chargés de la formation dans les Provinces, les Monastères et les Congrégations, ainsi qu'avec les Assistants généraux de la Curie généralice, la Commission a estimé opportun de créer un bulletin.

Celui-ci s'appelle *INFO/CLIOP*, destiné à paraître à un rythme régulier. Il est édité en quatre langues : anglais, espagnol, français, italien. Les traductions sont assurées par les membres de la Commission ou gratuitement, par telle ou telle personne à qui nous avons recours. Le nombre de pages n'est pas déterminé de manière fixe. Le numéro 3, mars 2007, dernier paru, comportait exceptionnellement 32 pages.

Comme on l'a signalé plus haut, sa diffusion est assurée de la manière suivante :

- Pour la répartition en langue, on suit les usages de la Curie généralice.
- Un envoi par courriel est assuré à tous les Provinciaux, Vice-Provinciaux, Vicaires généraux ; aux Monastères qui ont un email ; aux Congrégations de sœurs par l'intermédiaire du secrétariat des DSI, coord. Internat (Santa Sabina).
- Pour les monastères qui n'ont pas de courriel, un envoi est fait par la Poste, soit depuis Rome, soit depuis Paris.
- Les Socii du Maître de l'Ordre, les diverses institutions dominicaines de Rome reçoivent un exemplaire dans la langue la plus appropriée.

**N.B.** : Pour assurer une réelle connaissance de ce bulletin par les couvents, communautés, etc., il faudrait que chaque Province envoie cette documentation aux couvents ou maisons qui font partie de son entité. Très souvent, cela n'est pas réalisé.

Les numéros d' INFO/CLIOP déjà parus sont les suivants :

- N° 1 – juillet 2005 :                      *Lettres du MO Fr. Timothy RADCLIFFE :*  
12 pages                                      \* Rituel de profession, édition 1999.  
    \* Rituel des malades, promulgation 2001.  
    \* Rituel des défunts, promulgation 2001.

*Lettres d'institution de la Commission de liturgie par le MO  
Fr. Carlos A. AZPIROZ COSTA (15 novembre 2001).  
Informations complémentaires.*

- N° 2 – décembre 2005 :                      *Quelques informations concernant la préparation et  
12 pages                                      l'impression du Proprium O.P. 1982.*

- N° 3 – mars 2007 :                              *Vie liturgique, dimension pénitentielle et Indulgences.*  
32 pages

**N.B. :** Bulletin préparé en collaboration avec le Procureur  
général de l'Ordre, donnant aussi tous les textes des Chapitres  
généraux (1992-2004) relatifs à la vie liturgique dans l'Ordre.

*Liber benedictionum et precum O.P. (v. 2008)*

Dans la tradition des Ordres religieux ou des Églises locales, à la frontière de la liturgie et de la vie de prière de type dévotionnel ou régulière (exercices de piété, dévotions, prières traditionnelles, etc.), il existe des ouvrages qui ont reçu divers noms : *Libellus precum, Formularium*.

La Commission liturgique O.P., dite A. DAMATO, 1973-1974, nommée par le MO Aniceto FERNANDEZ, avait abordé le sujet, signalant toutefois qu'un inventaire et *aggiornamento* des textes ou des rites devaient faire l'objet d'une recherche ultérieure, y compris dans le *Collectarium*, le *Processionarium*, etc. - Le Chapitre général de Walberberg de 1980 (Acta, n. 61) avait demandé qu'un inventaire et une publication soient faits des prières traditionnelles de l'Ordre. Pour répondre à cette demande, dans la publication de la *Liturgia Horarum O.P.*, en 1982, on édita, en Appendice, une section intitulée « *Excerpta e Libello precum in Ordine traditarum* ».

Par la suite, la Commission V. ROMANO (1974-2001), dans son travail concernant le Rituel (élection des Supérieurs, profession religieuse, malades, défunts), fit l'examen de plusieurs textes ou rites. Certains, très légitimement, furent insérés dans la rédaction rituelle ou en appendice des sections du Rituel.

D'autres secteurs n'avaient pas encore été examinés ; beaucoup se trouvant dans les livrets *Formularium* (dernière édition : MO M. GILLET, 1939) ou bien dans les ouvrages des Confraternités dominicaines ou du laïcat dominicain. La Commission CLIOP, grâce aux recherches des frères Miguel DEL RIO GONZALEZ et Franck BORG pour la documentation, à l'examen de la latinité par sœur Elena MALASPINA a entrepris un bon travail. En Commission, nous procédons à un discernement concernant l'opportunité et l'actualité pastorale. Sur ce point, l'expérience du frère Franck BORG, de la Province de Malte, ainsi que plusieurs demandes formulées dans l'enquête auprès des Monastères de Moniales dominicaines, nous gardent d'avoir un jugement « seulement occidental » dans ce domaine.

Ce *Liber benedictionum et precum O.P.* ne doublera pas le *De Benedictionibus* du Rit Romain. Il s'inspire de sa méthode renouvelée de présentation, mais fournit les textes et usages de notre tradition. Le volume pourrait paraître en 2008, dans la collection « Documenta », dans une

présentation analogue à celle des « *Additamenta* ». Les Provinces pourront l'utiliser, soit dans son ensemble, soit par sections. Après la session de CLIOP de décembre 2008, il sera possible de faire paraître dans les IDI la présentation et le plan d'ensemble de ce *Liber benedictionum*.

## II. ÉDITIONS TYPIQUES LATINES DU PROPRIUM O.P. ET ÉTAT ACTUEL DES ADAPTATIONS EN LANGUES

### 1) Éditions latines du *Proprium O.P.* et rapport avec la Congrégation pour le Culte Divin et la discipline des Sacrements (CCDDS)

L'Ordre est toujours en attente d'une confirmation, ou dans certains cas d'une « *recognitio* », pour divers dossiers qui ont reçu l'approbation du Maître de l'Ordre. En voici la liste :

- *Messale secondo il calendrio proprio dell'Ordine dei Frati Predicatori e delle Province italiane* : approuvé par le MO Fr. Timothy RADCLIFFE, avec une lettre du 04.05.2000.
- *Proprium O.P., Ordo unctionis infirmorum eorumque spiritualis curae*, à partir des éléments spécifiques confirmés en leur temps (Prot. CD, n.669/76) : dossier présenté sous forme actuelle pour une ultime *recognitio*, le 3 mai 2001, en latin, italien et français.
- *Proprium O.P., Ordo exsequiarum*, à partir des éléments spécifiques déjà confirmés (Prot. CD, n.669/76) : dossier présenté en forme rituelle pour les différentes branches de la Famille dominicaine en vue d'une ultime *recognitio* ; texte latin et italien.
- Avec une lettre du Procureur général (22 novembre 2002, Prot. Gen. : 421/02), présentation au nom du MO Fr. Carlos AZPIROZ COSTA : *Appendix « Pro liturgia horarum seu vigilia apud defunctum »*, en latin et italien.

À la fin du mandat du MO frère Timothy RADCLIFFE, le frère Vincenzo ROMANO, Président de la Commission, avait trouvé opportun de soumettre à la CCDDS la liturgie des malades et des défunts O.P., présentée dans une forme rituelle et régulière, pensant que la Congrégation, comme elle l'avait fait en 1983 pour la révision des rubriques du *Proprium de Tempore* du Missel O.P., procéderait avec diligence.

Les dossiers présentés en 2001 à la Congrégation, accompagnés de rapports très circonstanciés du frère V. Romano, expliquent que les textes provenant de notre Rit traditionnel avaient été approuvés par le Chapitre général de 1974, puis soumis à la Congrégation pour le Culte divin et confirmés en 1976. Dans l'élaboration de ces deux rituels, de nombreux experts/expertes avaient travaillé, en particulier le Père Pierre-Marie GY († 20.12.2004) qui fut expert dans la révision des livres du Rit Romain (*Ordo Unctionis* et *Ordo Exsequiarum*) post conciliaires.

(...)

### 2) Rapports avec les Provinces et la Famille dominicaine

En raison de sa responsabilité et par son travail, la Commission est en rapport avec les Provinces, les Monastères et, pour une part, avec la Famille dominicaine. Brièvement, on fait ici le point de la situation.

#### *Adaptations du Proprium O.P. en cours de réalisation*

Durant des trois dernières années, CLIOP a correspondu avec les Commissions liturgiques régionales suivantes :



- Slovaquie, dont la Liturgie des Heures est en cours d'impression.
- Espagne, pour le Rituel de profession, en cours d'impression.
- Vietnam, pour une édition partielle *ad interim* de la Liturgie des Heures.
- Pologne, pour la révision du Calendrier liturgique de la Province et de ses couvents.
- U.S.A., réception en ce mois de mai 2007, du *Missale et Lectionarium* (ed. typ. lat., final draft-15 may), pour avis de la Curie généralice et de CLIOP.
- Portugal/Brésil : un échange a eu lieu pour un projet de Missel dominicain, *ad interim*.
- Allemagne : Nous sommes en retard pour répondre au nouveau responsable de la Commission germanique, et je m'en excuse.
- France : sous la responsabilité du fr. Philippe de ROTTEN O.P., Suisse, traduction de l'*Ordo professionis O.P.*<sup>1</sup>

Avant 2004, certaines adaptations, et même impressions du *Proprium O.P.*, ont été réalisées par quelques Provinces, sans prévenir CLIOP. Cela est dommageable, parce qu'on aurait pu donner des conseils qui permettraient une meilleure transition ultérieure vers la Congrégation du Culte. Dans tel ou tel cas, les conseils auraient évité certains frais excessifs d'impression.

#### *Correspondance et travail pour les Monastères de Moniales O.P.*

Dans ce domaine, il faut signaler :

- Réponse régulière au courrier provenant des Monastères concernant la vie liturgique.
- Préparation du rapport synthétique de l'enquête réalisée auprès des Monastères. Cette synthèse comportera un dossier avec fiches signalétiques pour le Maître de l'Ordre et le Promoteur des Moniales ; un compte rendu global à publier dans INFO/CLIOP ou partiellement dans les IDI.
- Travail avec la Commission internationale des Moniales : j'ai ainsi été invité à la session de Prouilhe pour parler du *Proprium O.P.* et de sa mise à jour.

#### *Collaboration avec les Congrégations de sœurs et le laïcat dominicain*

- À la demande du Maître de l'Ordre ou du Procureur général, la Commission a répondu à plusieurs questions relatives à la liturgie.
- Examen et conseils pour les Rituels de profession des Congrégations dominicaines.
- Laïcat dominicain et Confraternités : en cours de préparation du *Liber benedictionum et precum O.P.*, des échanges ont lieu avec les responsables à Sainte-Sabine ou dans certaines Provinces.

### **3) Poursuite du travail de traduction-adaptation du *Proprium O.P.* et d'animation liturgique**

Dans son Rapport au Chapitre général O.P. de Cracovie (Pologne, 2004), la Commission liturgique de l'Ordre avait formulé plusieurs souhaits, en particulier pour la « traduction du Propre de l'Ordre », pour la « formation et animation liturgique » et enfin « pour des célébrations vivantes ». Ces suggestions restent, en grande partie, d'actualité.

J'attire l'attention sur deux secteurs.

---

<sup>1</sup> D'autres commissions provinciales ont elles aussi, ces dernières années, envoyé à la Commission la traduction de textes ou de schémas de célébrations. Citons la Province d'Australie et diverses communautés de moniales et de sœurs dominicaines.

### *Poursuivre le travail de traduction-adaptation du Proprium O.P.*

En vue de faciliter ce travail de traduction-adaptation du *Proprium O.P.* en ses diverses parties (Missel, Lectionnaire des Messes, Liturgie des Heures, Rituel, etc.), la Commission envisage de rédiger une lettre technique aux Commissions liturgiques dominicaines régionales. Celle-ci ne sera pas composée en latin comme en 1978, mais en anglais et français. Vingt-neuf ans après le document de la Curie « *Indicationes quaedam pro adaptatione Proprii liturgici O.P. a Provinciis perficienda* (24.05.1978) » paru dans les *Analecta O.P.* (vol. 44, 1979, pp. 13-30), il est nécessaire de transmettre de nouvelles orientations. Celles-ci doivent tenir compte en premier lieu des instructions de la Congrégation pour le Culte divin et la discipline des Sacrements (*Liturgiam authenticam* de 2001 et autres documents annexes) ; en second lieu des indications données dans les Lettres des Maîtres de l'Ordre ou les Introductions des livres liturgiques du *Proprium O.P.* (*Liturgia Horarum, Missale et Lectionarium, Rituale*, etc.).

Il convient aussi de tenir compte de l'expérience dans l'usage et la traduction du *Proprium* dominicain vingt-cinq ans après la sortie des premiers volumes. CLIOP peut très utilement conseiller les Commissions régionales pour mieux comprendre la structure de nos livres liturgiques, indiquer ce qu'a réalisé telle ou telle Province, aider parfois à une adaptation « analogique » lorsqu'il n'est pas possible d'envisager une traduction totale de certains livres.

### *Animation liturgique des communautés de la Famille dominicaine*

Plusieurs rapports ou correspondances de Provinces notent un déficit actuel dans la formation ou l'animation liturgiques. INFO/CLIOP n° 3, mars 2007, a transcrit les orientations liturgiques des récents Chapitres généraux (1992-2004) qui devraient nous aider dans une meilleure prise de conscience de la vie liturgique pour nos communautés.

Dans son rapport au Chapitre général de Cracovie (2004), la Commission liturgique avait rappelé l'importance pour les responsables de la liturgie dans l'Ordre de bien connaître les Lettres de promulgation du *Proprium* par les Maîtres de l'Ordre ainsi que les Introductions des divers livres. Pour sa part, la Commission, répondant aux demandes exprimées dans la lettre d'institution (15.11.2001, nn. 2,3,4) poursuivra cette collaboration avec les responsables liturgiques de la Famille dominicaine, notamment dans la publication prochaine d'un numéro d'INFO/CLIOP sur la « formation liturgique » et d'un autre présentant des « schémas de célébrations ». De cette manière, on répondra aussi à un souhait, souvent formulé par le Saint-Père Benoît XVI, d'un « *ars celebrandi* ».

## **III. REMARQUES COMPLEMENTAIRES ET SUGGESTIONS**

Au cours des sessions annuelles ou intermédiaires de CLIOP, diverses suggestions ou indications ont été formulées. Certaines concernent le travail ordinaire de la Commission et ne présentent pas un intérêt qui appelle leur signalement dans ce rapport ; d'autres touchent à des aspects de la vie liturgique dans l'Ordre et méritent d'être mentionnées ici.

### **1) Travaux en chantier pour la Commission liturgique de l'Ordre**

Les travaux de la Commission les présentent à trois registres : court terme, moyen terme et long terme.

- a) À *court terme*, représentant des dossiers qui sont déjà bien avancés, on peut signaler :
- Poursuite de la préparation du *Liber benedictionum* et *precum O.P.*, qui pourrait paraître en 2008 comme volume II du *Proprium O.P./Documenta*.
  - INFO/CLIOP n° 4, octobre-novembre 2007 : « Liturgie, piété populaire et rites conventuels », ou bien reporté ultérieurement.
  - INFO/CLIOP n° 5, mars 2008 : « Présentation de schémas de diverses célébrations effectuées dans les Provinces, Monastères, etc. ».
  - Suivi du courrier reçu périodiquement par la Commission.
- b) À *moyen terme*, certains dossiers pouvant voir le jour vers la fin 2008 :
- Synthèse de l'enquête faite auprès des Monastères de Moniales O.P. : Dossier signalétique pour le Maître de l'Ordre et le Promoteur ; Présentation plus générale dans INFO/CLIOP ou partiellement dans IDI.
  - INFO/CLIOP : « Formation liturgique dans la Famille dominicaine ».
  - Éditions typiques en latin des deux parties du Rituel O.P. : *Ordo Unctionis* et *Ordo Exsequiarum*.
  - Peut-être à *court terme* : « Lettre aux Commissions liturgiques dominicaines pour l'adaptation des diverses sections du *Proprium O.P.* ».
  - INFO/CLIOP : « Le chant de/dans l'Ordre (répertoire, mélodies, musique dans la liturgie) ».
- c) À *plus long terme* (parfois à moyen terme) :
- Collaboration avec les DSI pour les questions liturgiques des Congrégations dominicaines.
  - En lien avec le laïcat dominicain : analyse de schémas de célébrations, aide pour la préparation de rituels adaptés, etc.
  - Archives : finir le classement, déjà bien amorcé, de la documentation des diverses commissions de 1973 à 2007.  
**N.B.** : Le travail est important. La consultation de ces archives a permis la rédaction de plusieurs thèses en particulier celle du frère Miguel Angel DEL RIO GONZALEZ sur la « Liturgie des malades et des défunts de l'Ordre » (au 13<sup>ème</sup> Siècle et avec la Commission A. D'AMATO, 1973-1974).
  - Lectionnaire complémentaire pour le Sanctoral dominicain, pour l'animation spirituelle.
  - Regroupement des diverses orientations cérémonielles pour la liturgie.

## 2) Chant « de l'Ordre » et chant « dans l'Ordre »

De temps en temps, on questionne la Commission liturgique de l'Ordre sur le chant, le « grégorien dominicain », ou encore l'opportunité qu'il y aurait à éditer de nouveaux livres de chant pour l'ensemble de la Famille dominicaine. Les diverses commissions liturgiques de l'Ordre depuis 1973 ont abordé le sujet. On résume ici les principales étapes et on donnera, en conclusion de cette section, la position qui est proposée par CLIOP.

### *Le grégorien « dominicain »*

On trouvera dans *Liturgia Horarum O.P.* (ed. latine 1992, pp. LXXII-LXXIII) une bibliographie concernant le chant de/dans l'Ordre à l'époque de la liturgie en latin.

- De 1950 à 1965 : après la publication de l'étude du Père D. DELALANDE (*Vers la version authentique du Graduel grégorien. Le Graduel des Prêcheurs*, Paris, 1949), l'Ordre a opéré deux réformes de son chant, demandées au Chapitre général de Bologne (1961, Acta. nn. 161, 162) puis de Toulouse (1962, Acta, n. 136). Cela devait aboutir aux *Tonorum communium iuxta Ritum O.P. Regulae* (ed. A FERNANDEZ, Romae, 1965, 104 pp.) et à l'*Officium Hebdomadae Sanctae O.P.* (ed. A. FERNANDEZ, Romae, 1965).

- La Commission A. D'AMATO (1973-1974) donna quelques orientations pour que les communautés dominicaines puissent continuer, même après l'adoption des livres du Rit Romain rénové, à utiliser les livres dominicains de chant (cf. ASOP 45, a. 85, fasc. III, iul.-dec. 1977, pp. 228-229).

**N.B. :** Par suite du passage aux langues modernes, les *Regulae cantus O.P.* de 1965 furent peu utilisées. Plusieurs critiques ont été formulées à leur égard (rigidité des signes rythmiques, perte de l'arrière-fond antique pour les Lamentations, etc.).

- Confection des livres du *Proprium O.P.* 1974-2001. La méthode suivie a été la suivante :
  - *Liturgia Horarum, Missale, Rituale* : donner des références aux livres dominicains de chants, en latin, souvent avec l'expression « praesertim in cantu ».
  - Composer pour tous les livres un « *Ordo cantus* », indiquant les références aux livres dominicains de chant, mais aussi aux livres rénovés du Rit Romain.
  - Dans la transcription musicale des préfaces et les modifications latines de quelques mots demandés pour certains textes (*Laetabundus, Clementissime, Exultet*, etc.), la Commission a été conseillée par les spécialistes de l'Abbaye de Solesmes.
  - Les introductions de *Liturgia Horarum* et du *Missale O.P.* comportent plusieurs sections sur le chant, évoquant ce qu'on appelle la « musique dans la liturgie, la musique rituelle ». Ces indications soulignent l'importance de la spécificité de certaines pièces ou mélodies, en latin, à retrouver dans les compositions modernes, pour certains temps liturgiques et certaines parties du Propre dominicain.

### *Quelles perspectives pour aujourd'hui ?*

Peut-on envisager une préparation de livres avec le grégorien « dominicain » ? Pour répondre à cette question, il faut tenir compte de plusieurs paramètres :

- Les approches concernant le grégorien, à l'heure actuelle, sont variées. Entre la méthode de Solesmes, en partie utilisée dans le Graduel Romain et, semble-t-il, le futur Antiphonaire Romain, et les approches d'autres écoles, on constate des différences non seulement d'interprétation, mais aussi pour la transcription des pièces.
- L'Ordre des Prêcheurs n'a plus d'autonomie entière pour les livres liturgiques. Le *Proprium O.P.* est un supplément substantiel, mais surtout un complément, aux livres du Rit Romain rénové. Plusieurs monastères de Moniales utilisant encore le chant grégorien adoptent progressivement le Graduel Romain, puis prendront l'Antiphonaire Romain.
- Une question de fond se pose : *existe-t-il un grégorien dominicain* ? Qui, à l'heure actuelle et avec quels fonds financiers, pourrait se consacrer à un travail scientifique en vue d'une édition musicale très importante ?
- Les exhortations du Chapitre général de Cracovie (2004, Acta, nn. 97, 98, 99, 100, 101) relatives au chant et à la musique, y compris pour la musique européenne ancienne, ont-elles eu une suite ? Quel sens leur donner y compris pour une éventuelle collaboration avec CLIOP ?

- Il convient de rappeler que, dans les années 1991-1992, le frère J. LEBRATO, directeur des IDI, avait lancé une enquête concernant le chant dans l'Ordre. Quelques pièces ont été publiées dans les IDI (cf. IDI n. 304, 1992, p. 160). Il reste un gros dossier qui n'a jamais été exploité.
- L'Office des livres de Santa Sabina présente de nombreux CD de chants provenant des Provinces, des Monastères ou même de compositeurs dominicains. À notre connaissance, aucune liste n'a été établie.

### *Quelques suggestions pour l'avenir immédiat*

Dans une réunion du 1<sup>er</sup> juin 2006, la Commission avait fait quelques suggestions qui semblent réalistes.

- a) Établir un répertoire fournissant un relevé des principales productions musicales dans l'Ordre aujourd'hui, ainsi qu'une liste des experts/expertes en musique liturgique.
- b) Préparer un numéro d'INFO/CLIOP, qui comporterait plusieurs niveaux : rappels historiques, inventaire et listes, réflexions sur la musique dans la liturgie et aussi en référence au *Proprium O.P.*
- c) Pour ce qui est du chant grégorien, la suggestion de la Commission serait, dans un premier temps, de faire l'inventaire de pièces grégoriennes « de la tradition dominicaine » qui pourraient donner lieu à une *publication modeste au coût de revient réduit*. Cela correspondrait aussi à une demande formulée au Chapitre général de Walberberg (1980, Acta, n. 60).

### **3) Statut de l'ancien *Ordo Missae O.P.***

En 2006, le Maître de l'Ordre, en prévision de la publication du *motu proprio* concernant la Messe dite Tridentine, a demandé au Président de la Commission liturgique, à titre personnel, de lui préparer un dossier dans l'hypothèse où des demandes lui parviendraient de frères voulant utiliser l'ancien *Ordo Missae* dominicain. Le Maître de l'Ordre ajoutait que, sans constituer pour l'instant un groupe, je pouvais correspondre avec des frères compétents et solliciter des avis de l'un ou l'autre conseiller.

Dans une lettre du 21 octobre 2006, je faisais rapidement le point sur cette question, signalant que, antérieurement, déjà sous son mandat, et plus anciennement sous le généralat du MO Damian BYRNE, une réflexion assez abondante avait déjà été entreprise, dont on trouve les pièces dans les archives de la Curie généralice et de la Commission liturgique de l'Ordre.

Avant de transmettre aux membres du Chapitre général quelques suggestions, je refais brièvement l'historique de l'usage de notre *Ordo Missae* après la réforme liturgique de Vatican II, de manière à ce que les Capitulaires puissent avoir connaissance de la situation et des réflexions de la Curie généralice en ce domaine.

#### *L'« Ordo Missae » dominicain après Vatican II*

- En 1965, en rapport avec les premières orientations de la réforme liturgique données dans l'Instruction « Inter Oecumenici », sur les conseils de quelques experts dominicains, le Saint-Siège valide les modifications demandées : suppression de la « garniture du calice » au début de la Messe et report à l'offertoire, introduction de la « petite élévation » à la fin du canon, etc. À la Messe solennelle, suppression de quelques usages cérémoniels adjacents (abandon du voile grémial devant le prêtre, le diacre et le sous-diacre, ne plus prévoir le

Porte-croix pour la procession de l'Évangéliste, etc.); application des mesures de l'Instruction « Inter Oecumenici » (par exemple, le célébrant ne lit plus, de son côté, les parties chantées par le chœur). Toutefois, il est demandé *de maintenir la garniture solennelle du calice, à la banquette devant le célébrant, durant le graduel.*

- *Toujours en 1965*, les experts du « Consilium de liturgia » signalent à l'Ordre *l'intérêt du rituel de la Messe solennelle O.P.*, pour plusieurs aspects cérémoniels. Par exemple, la « garniture du calice et la préparation des dons » seraient à garder, non pas pendant le graduel, mais toujours en lien avec la « première partie de la Messe » (liturgie de la Parole).
- *En 1969*, au cours d'un seul Conseil généralice, l'Ordre abandonne son *Ordo Missae*, soit pour la « Messe basse », soit pour la Messe solennelle, et demande l'usage de l'*Ordo Missae* de Paul VI (cf. ASOP 39, 1970, pp. 572-574).
- *Dans sa lettre « Vitae orationis », du 15 août 1983*, promulguant le *Missale et Lectionarium O.P.*, le MO Vincent de COUESNONGLE, porte ce jugement : « Même après la réception du Missel Romain, la permanence d'un *Ordo Missae* particulier à l'Ordre pouvait être envisagée. Finalement, on décida d'adopter le “ nouvel *Ordo Missae* ” Romain dont on nota d'ailleurs la similitude en plusieurs points avec notre ancien Rit ». (*Litt. cit.* n° 4).
- *Au cours des années 1988-1989*, sous le généralat du MO Damian BYRNE, la Curie généralice fut en correspondance suivie avec la Commission pontificale « Ecclesia Dei » et les « Frères de Saint-Vincent Ferrer » (Chémeré, France), réintégrant l'Église mais demandant formellement à garder l'habit de l'Ordre, la Liturgie dominicaine de 1962 et à s'inspirer des Constitutions du MO M. GILLET pour rédiger leur législation. Un important dossier se trouve aux archives de la Curie généralice, témoignant de la grande magnanimité dont fit preuve le MO Damian BYRNE. Dans son rapport au Chapitre général d'Oakland (U.S.A., 1989), le frère Vincenzo ROMANO exposa la situation, indiquant la richesse du nouveau *Proprium O.P.* et rappelant que l'Ordre gardait toujours la propriété de sa tradition liturgique « B) Proposte della Commissione di liturgia nei confronti dei “Frères de Chémeré” ». (cf. ASOP 50, 1989, pp. 120-124).

(...)

## CONCLUSION GÉNÉRALE

Au terme de ce Rapport de la Commission liturgique de l'Ordre pour le Chapitre général O.P. de Bogota (2007), je voudrais rappeler quelques points importants pour la vie liturgique de l'Ordre aujourd'hui.

*Approbation du Proprium O.P. à la manière d'« un antique rit »*

Dans une note à la Curie généralice (23 mai 1989, 3/89/637) à propos des « Frères de Saint-Vincent Ferrer » (Chémeré), le Père Pierre-Marie GY (†) portait ce jugement sur le Propre de l'Ordre en cours de confection :

« L'actuel *Proprium Ordinis Praedicatorum* dépasse probablement déjà les proportions de tous les autres Propres existants, alors qu'il doit encore être complété par un troisième volume, celui du Rituel, sans compter les livres de chant grégorien. En fait, en étant juridiquement un Propre, nos livres liturgiques sont à mi-chemin entre un Propre et un Rit particulier, parce qu'ils ont conservé des trésors de notre tradition liturgique tout ce qui était compatible avec la lettre et l'esprit de la

constitution *Sacrosanctum Concilium*. C'est ce que reconnaît le décret de la Congrégation pour les Sacrements et le Culte divin du 25 juillet 1977 » :

« Afin de parvenir à une plus grande communion avec l'Église locale, où se trouvent ses communautés, l'Ordre des Prêcheurs a exprimé le désir d'employer les livres de la Liturgie Romaine renouvelée. Il a paru cependant opportun de conserver, dans les textes et les rites, certains éléments plus spécifiques, en tant qu'ils constituent un trésor particulier de la tradition liturgique de cet Ordre. En cela, on a suivi le principe établi par le II<sup>ème</sup> Concile du Vatican dans la Constitution sur la Liturgie (*Sacrosanctum Concilium*, n. 4), qui accorde une égale dignité aux Rites particuliers légitimement reconnus et qui souhaite qu'on favorise leur maintien ainsi qu'une rénovation appropriée (...). (cf. décret CD 671/76, signé par le Cardinal Préfet Iacobus R. KNOX) ».

Cette appréciation devrait encourager nos communautés à mieux découvrir les richesses liturgiques et spirituelles qui leur sont proposées, leur permettant de renouer à la tradition de l'Ordre par delà même certains changements rituels.

#### *Place et importance de la vie liturgique dans notre vie dominicaine*

Les nombreux échanges, sous forme d'enquêtes auprès des Provinces ou d'études sur la vie dominicaine, préparatoires à la refonte des constitutions des Frères de l'Ordre des Prêcheurs, dans les années 1967-1968, ont souligné que, pour nous, la liturgie n'était pas une observance parmi d'autres, mais devait être « célébration des mystères », en harmonie avec une vocation apostolique plénière.

Pour sa part l'ensemble de la Famille dominicaine a voulu et veut toujours s'associer à ce grand dynamisme ecclésial, confrontant sa tradition aux orientations exprimées dans les textes du Concile. Les lettres des Maîtres de l'Ordre promulguant les livres liturgiques du *Proprium Ordinis Praedicatorum* rénové (*Liturgia Horarum* de 1982, *Missale et Lectionarium* de 1985, *Rituale/Ordo professionis* de 1999, *Ordo Unctionis* et *Ordo Exsequiarum* de 2001, etc.), ainsi que les diverses « Introductions générales », constituent des éléments fondamentaux de référence.

À quelques reprises, la Commission liturgique de l'Ordre s'est posée ces questions :

- \* Comment ces textes sont-ils pris en compte pour animer notre vie dominicaine liturgique et apostolique ?
- \* Dans la formation des frères novices, étudiants, quelle lecture fait-on des Lettres des Maîtres de l'Ordre sur la Liturgie des Heures, l'Eucharistie, sur la Profession religieuse ?
- \* Comment les communautés et les frères se situent par rapport aux orientations de l'Église et de l'Ordre concernant cette « charge » de l'Office divin, de la Messe conventuelle (cf. LCO, nn. 57-65, mais aussi la Lettre du MO A. FERNANDEZ promulguant le LCO en 1968, à propos de la liturgie dans son ensemble) ?

#### *Au service de célébrations vivantes dans des communautés diversifiées*

Dans INFO/CLIOP n° 3, mars 2007, nous avons publié les textes des derniers Chapitres généraux (1992-2004) concernant la vie liturgique. En Commission, ils ont suscité plusieurs réflexions dont je transcris ici certaines d'entre elles.

- Plusieurs suggestions, par exemple, du Chapitre général de Providence (U.S.A. 2004, nn. 214-221), peuvent être mises en perspective avec l'« *Introductio generalis* » et les « *Adnotationes complementares* » du *Proprium Officiorum O.P.* (ed. typ. latine, 1982). L'importance des signes extérieurs pour l'Office est très souvent rappelée (« *Introductio* », n. 80 ; « *Adnotationes* », nn. 5-9, 31-36).
- De son côté, l'« *Introductio generalis* » du *Missale et Lectionarium* , edd. MO V. de COUESNONGLE et D. BYRNE, 1985, donne des orientations pour la célébration conventuelle de l'Eucharistie et aussi la dimension cérémonielle de nos diverses liturgies.
- Ces textes sont fort intéressants à relire comme valeurs toujours vivantes de notre ancien Rit dominicain, au travers même d'une mutation et d'une rénovation importante. Dans le contexte actuel, cette perspective est très utile.
- La Commission estime que, en dialogue avec les Commissions régionales, il faudrait suggérer des formes appropriées pour une célébration de la Liturgie des Heures et de l'Eucharistie en petites ou très petites communautés, afin que soient assurées, en ces circonstances aussi, vérité et qualité de la liturgie (cf. « *Adnotationes complementares* », LHOP, 1982, n. 21, p. 14).
- Enfin, la Commission est bien consciente que plusieurs problèmes liturgiques se posent à nos communautés (célébration de l'Office de lecture, rythme et temps de prière, etc.) et aux autres branches de la Famille dominicaine. Elle estime que, en ces domaines aussi, les Congrégations de sœurs et les Fraternités laïques peuvent l'aider dans sa réflexion et ses propositions.

\*\*\*\*\*

Au terme de ce Rapport, je voudrais faire état de l'excellent esprit dans lequel se déroulent les rencontres ou sessions de travail de la Commission liturgique de l'Ordre. Chacun apporte sa compétence ou bien nous fait bénéficier des traditions liées à la sensibilité de sa Province dominicaine ou de son Institut d'origine. Par les personnes que nous pouvons inviter une fois ou l'autre, ou bien celles que nous rencontrons à Rome, ainsi que par les correspondances, nous avons, me semble-t-il, un contact très réel avec l'ensemble de la Famille dominicaine.

Enfin, je tiens à remercier le frère Carlos A. AZPIROZ COSTA, Maître de l'Ordre, pour la confiance et les encouragements qu'il nous accorde. Je remercie aussi les frères du couvent Saint-Jacques, à Paris, qui acceptent fraternellement que je m'absente de l'administration conventuelle pour assurer le travail de la Commission et qui portent une attention délicate à ce travail pour l'ensemble de l'Ordre.

Paris, le 2 juillet 2007

Frère Dominique DYE, O.P.  
*Président de la Commission liturgique de l'Ordre*